

Bordères-Louron, le 27 Juin 2024

MAIRIE

**Convocation  
du Conseil Municipal**

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à participer à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu le :

**Mercredi 3 Juillet 2024 à 18 h. 30,**

**dans la salle de la Mairie.**

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Maire,  
Alain MARSALLE



**ORDRE DU JOUR :**

- 1°/ - Résidence LE MONTIOUS - SAINT OURAILLE : Points sur les travaux intérieurs – Extérieurs - DPE ; OK
- 2°/ - RNR du massif du Montious : Point sur le dossier – Travaux sur la signalétique ; OK
- 3°/ - Personnel communal : Point ; Fait
- 4°/ - Chemin de Plas : Travaux à venir ; Fait
- 5°/ - Eglise de Bordères : Travaux à venir – Exposition liturgique ; Fait
- 6°/ - Règlementation bruits riverains et travaux bruyants : Démarche à venir ;
- 7°/ - Sécurité routière RD 618 : Validation étude de faisabilité – Projet radars pédagogiques ; Fait
- 8°/ - Transfert eau et assainissement au 1<sup>er</sup> Janvier 2026 ; -
- 9°/ - Election législatives du 07 Juillet 2024 ; -
- 10°/ - Journée Initiation 1<sup>er</sup> secours ; -
- 11°/ - Questions diverses

PS : A la fin de la réunion, il y aura une dégustation de pizza

DE LA COMMUNE DE BORDERES-LOURON

Séance du 03 Juillet 2024

L'an deux mille-vingt-trois, le 3 Juillet à 18 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MARSALLE Alain, Maire.

Nombre de membres en exercice : 10  
Nombre de membres présents : 9  
Nombre de suffrages exprimés : 9

Convocation du 27 Juin 2024

Présents : MM MARSALLE Alain, DESCOUENS Bernard, BOUVIER Jean-Luc, DE BENQUE Gilbert, GABORIEAU Benoit, BACARIA José, ROUSSELET Christiane, KUNTZ Romain, Fabrice GOURBEYRE.

Absente excusée : MME Nathalie JAIME.

Monsieur Benoit GABORIEAU a été nommé secrétaire de séance.

Objet : RNR DU MASSIF DU MONTIOUS – TRAVAUX DE BALISAGE FORESTIER ET DU SENTIER DU LAC –  
COMMUNE DE BORDERES-LOURON – ILHAN

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la délibération du 6 mars 2023 décidant :

- Que la Commune de Bordères-Louron soit le porteur de projet pour les travaux d'investissement 2023 à réaliser sur la RNR du MONTIOUS ;
- De valider les devis de l'ONF d'un montant de 21 291,50 € HT pour la matérialisation du périmètre de la Réserve Naturelle par un balisage forestier ;
- De valider le devis de Monsieur ROUYS Jean-François d'un montant de 6 020,00 € HT pour le balisage d'un sentier de randonnée (à portée réglementaire) ;
- De valider le plan de financement exposé par Monsieur le Maire et de solliciter une aide financière de l'ETAT au Titre du FONDS VERT 2023.
- De mobiliser les crédits budgétaires nécessaires à la dépense sur le budget principal 2023 ;

Monsieur le Maire indique que les crédits budgétaires nécessaires à la dépense avaient été reconduits sur le budget principal 2024 de la Commune de Bordères-Louron.

La subvention au Titre du FONDS VERT 2023 avait été obtenue.

La commande des travaux de matérialisation du périmètre de la Réserve Naturelle par un balisage forestier avait été passée auprès de l'ONF pour un montant de 21 291,50 € HT. Le démarrage des travaux était prévu pour le mois de juillet 2024.

Monsieur le Maire rappelle que pour la deuxième phase d'opération qui consistait au balisage d'un sentier de randonnée (à portée réglementaire), le devis établi par Monsieur ROUYS Jean-François d'un montant de 6 020,00 € HT n'avait pas été signé en 2023. Monsieur ROUYS a établi un nouveau daté du 1<sup>er</sup> février 2024 dont le montant reste inchangé.

Monsieur le Maire donne lecture de ce document devant aider à la décision et propose de bien vouloir en débattre.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- De valider le devis de Monsieur ROUYS Jean-François d'un montant de 6 020,00 € HT pour le balisage d'un sentier de randonnée (à portée réglementaire) ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches et signer tout document nécessaire au bon aboutissement de la présente délibération, dont les devis.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

DECLARATION RENDUE EXÉCUTIVE  
A CHAPITER DU 23/07/2024

Le Maire, Alain MARSALLE



Sous-Préfecture

22 JUIL. 2024

65200

BAGNERES DE BIGORRE



**Séance du 03 Juillet 2024**

L'an deux mille-vingt-trois, le 3 Juillet à 18 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MARSALLE Alain, Maire.

**Nombre de membres en exercice :** 10  
**Nombre de membres présents :** 9  
**Nombre de suffrages exprimés :** 9

**Convocation du 27 Juin 2024**

**Présents :** MM MARSALLE Alain, DESCOUENS Bernard, BOUVIER Jean-Luc, DE BENQUE Gilbert, GABORIEAU Benoit, BACARIA José, ROUSSELET Christiane, KUNTZ Romain, Fabrice GOURBEYRE.  
**Absente excusée :** MME Nathalie JAIME.

**Monsieur Benoit GABORIEAU a été nommé secrétaire de séance.**

**Objet : CONVENTION de Coopération pour la mise en œuvre de missions d'intérêt général relatives à la flore, la fonge, les végétations et les habitats dans la RNR du Massif du Montious au titre de l'Année 2024**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal l'émergence d'une Réserve Naturelle Régionale sur le massif du MONTIOUS. En effet, suite au long processus de consultation et d'évaluation scientifique, le Conseil Régional d'Occitanie a délibéré en faveur de la création de la RNR du Montious le 16 Juillet 2020.

Pour valoriser le travail partenarial entrepris depuis 2015 entre la municipalité de Bordères-Louron et NEO, les deux structures se sont portées candidates pour être co-gestionnaires de cette nouvelle RNR. Cette candidature à la co-gestion a été validée par délibération du Conseil Régional d'Occitanie le 8 octobre 2020.

Le croisement des enjeux écologiques et des enjeux socio-économiques a permis de mettre en lumière certaines menaces, locales ou globales ; à moyen ou long terme, sur le patrimoine naturel du massif du Montious. Dans l'objectif de préserver le patrimoine naturel et de concilier l'ensemble des enjeux locaux, les acteurs du territoire ont travaillé à la construction d'une stratégie de gestion, celle-ci a été orientée « gestion conservatoire ».

Dans le cadre du programme 2024 de la RNR, Monsieur le Maire indique que le Syndicat Mixte Conservatoire Botanique Pyrénéen, agréé Conservatoire Botanique National Pyrénées et Midi-Pyrénées (CBNPMP) nous accompagne de nouveau pour des missions liées à l'inventaire et sur le suivi de la Flore de la RNR.

Afin de régulariser administrativement la mission, une convention de collaboration a été établie et transmise à la Commune de Bordères-Louron. Elle avait pour objet la coopération pour la mise en œuvre de mission d'intérêt général relatives à la flore, la fonge, les végétations et les habitats dans la RNR du Massif du Montious . Ce document a déjà été signé par NEO et le CBNPMP.

La Commune de Bordères-Louron étant propriétaire et co-gestionnaire référente de la RNR du Massif du Montious, il convient à l'assemblée de délibérer sur le sujet.

Après avoir présentée la convention à ses collègues et qu'elle convient à toutes les parties intervenantes, Monsieur le Maire propose d'en débattre.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

• Valide la convention entre la Commune de BORDERES-LOURON, NEO et le Syndicat Mixte Conservatoire Botanique Pyrénéen agréé CBNPMP ayant pour objet de coopération pour la mise en œuvre de mission d'intérêt général relatives à la flore, la fonge, les végétations et les habitats dans la RNR du Massif du Montious au titre de l'année 2024 ;

• Autorise Monsieur le Maire pour entreprendre toutes démarches et signer toutes pièces nécessaires au bon aboutissement de la présente délibération, dont la convention correspondante.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.*

*Au registre sont les signatures.*

*Pour copie conforme.*

Le Maire, Alain MARSALLE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA  
COMMUNE DE BORDERES-LOURON / ILHAN  
REPUBLIQUE FRANCAISE – Loi du 5 Avril 1884 – Article 56 –  
Département des Hautes-Pyrénées**

Séance du 03 Juillet 2024

L'an deux mille-vingt-trois, le 3 Juillet à 18 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MARSALLE Alain, Maire.

Nombre de membres en exercice : 10  
Nombre de membres présents : 9  
Nombre de suffrages exprimés : 9

Convocation du 27 Juin 2024

Présents : MM MARSALLE Alain, DESCOUENS Bernard, BOUVIER Jean-Luc, DE BENQUE Gilbert, GABORIEAU Benoit, BACARIA José, ROUSSELET Christiane, KUNTZ Romain, Fabrice GOURBEYRE.  
Absente excusée : MME Nathalie JAIME.

*Monsieur Benoit GABORIEAU a été nommé secrétaire de séance.*

**OPERATION : EP – Rural 2024**

Programme : ECLAIRAGE PUBLIC  
Marché : ER-EP 22/25 Lot 1B- 2024  
Commune : BORDERES-LOURON  
Objet : Poste de deux radars pédagogiques sur la Commune de Bordères-Louron  
Emplacement défini lors de la réunion du 25/06/2024.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune a été retenue pour l'année 2024 sur le programme « ECLAIRAGE PUBLIC », arrêté par le Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées.

Le montant de la TVA est pris en charge par le SDE65.

Le montant HT de la dépense est évalué à : 8 000,00 €

<u>FONDS LIBRES</u>	.....	6 000,00 €
<u>PARTICIPATION SDE</u>	.....	2 000,00 €
		<u>TOTAL</u> 8 000,00 €

La part communale est mobilisée sur ses fonds libres.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- 1 - approuve le projet qui lui a été soumis par le Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées et dont la dépense est évaluée à 8 000,00 € ;
- 2 - s'engage à garantir la somme de 6 000,00 € au Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées, qui sera prélevée sur les fonds libres de la commune ;
- 3 - précise que la contribution définitive de la commune sera déterminée après le règlement final des travaux qui seront exécutés en accord avec la Municipalité ;
- 4 - autorise Monsieur le Maire à entreprendre toutes démarches et signer tous documents ou pièces nécessaires au bon aboutissement de la présente délibération.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme.*

Le Maire,  
Alain MARSALLE



Sous-Préfecture

22 JUIL. 2024

65200  
BAGNERES DE BIGORRE

DEPARTEMENT  
Hautes-Pyrénées

EXTRAIT DE DÉLIBÉRATION  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
**DE LA COMMUNE DE BORDERES-LOURON**

**Séance du 03 Juillet 2024**

L'an deux mille-vingt-trois, le 3 Juillet à 18 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MARSALLE Alain, Maire.

Nombre de membres en exercice : 10  
Nombre de membres présents : 9  
Nombre de suffrages exprimés : 9

Convocation du 27 Juin 2024

**Présents :** MM MARSALLE Alain, DESCOUENS Bernard, BOUVIER Jean-Luc, DE BENQUE Gilbert, GABORIEAU Benoit, BACARIA José, ROUSSELET Christiane, KUNTZ Romain, Fabrice GOURBEYRE.

**Absente excusée :** MME Nathalie JAIME.

*Monsieur Benoit GABORIEAU a été nommé secrétaire de séance.*

**Objet : SECURITE ROUTIERE – AMENAGEMENTS DE SECURITE – Mise en place de 2 radars pédagogiques – COMMUNE DE BORDERES-LOURON / ILHAN**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'il vient d'être arrêté le programme de mise en sécurité de la traversée du bourg – RD 618 sur la base du scénario extrait de l'étude de faisabilité réalisée par le bureau d'étude PRIMA INGENIERIE SUD OUEST.

Concomitamment, il a été décidé de mettre en place deux radars pédagogiques à chacune des extrémités du scénario choisi pour la mise en sécurité de la traversée du village de Bordères-Louron – Centre bourg. Le Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées a retenu la Commune de Bordères-Louron sur le programme « Eclairage Public – 2024 », pour un montant de 8 000,00 € HT. Il indique que le reste à charge s'élève à 6 000,00 € HT.

Monsieur le Maire sollicite une subvention, auprès du Conseil Départemental des Hautes Pyrénées, selon le plan de financement suivant :

Commune Bordères-Louron - Fonds propres	40%	2 400,00 € HT
AMENDES POLICE	60%	3 600,00 € HT
<u>soit un total de :</u>		<b>6 000,00 € HT</b>

Cette subvention s'ajouteraient aux fonds propres de la commune afin de boucler le plan de financement de la réalisation prévue, vu les possibilités modestes d'autofinancement de la commune.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de signer tous les documents administratifs relatifs à cette opération.

Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à bien vouloir en débattre.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

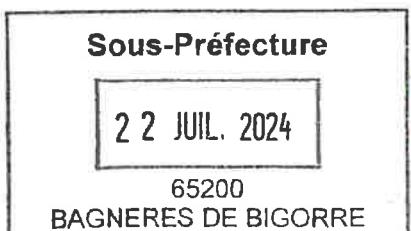
- Décide de lancer l'opération de mise en place de deux radars pédagogiques sur le village de BORDERES-LOURON ;
- Décide de solliciter auprès du Conseil Départemental des Hautes Pyrénées, les subventions, les plus élevées possible, au titre de la répartition du produit des amendes de police - programmation 2024 ;
- Mandate Monsieur le Maire pour entreprendre toutes démarches et signer toutes pièces nécessaires au bon aboutissement de la présente délibération.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures  
Pour copie conforme*

**DELIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE**  
**À CHAPITER DU 23/07/2024**



Le Maire, Alain MARSALLE



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BORDERES-LOURON**

**Séance du 3 Juillet 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 3 Juillet à 18 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MARSALLE Alain, Maire.

**Nombre de membres en exercice : 10**

**Nombre de membres présents : 9**

**Nombre de suffrages exprimés : 9**

**Convocation du 27 Juin 2024**

**Présents :** MM MARSALLE Alain, BOUVIER Jean-Luc, DE BENQUE Gilbert, GABORIEAU Benoit, BACARIA José, KUNTZ Romain, MME ROUSSELET Christiane, M DESCOUENS Bernard, M GOURBEYRE Fabrice.

**Absente excusée :** MME JAIME Nathalie.

*Monsieur Benoit GABORIEAU a été nommé secrétaire de séance.*

**OBJET : Résidence « LE MONTIOUS » - Résidence « SAINT OURAILLE » - Points sur les travaux intérieurs et extérieurs – DPE**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'à la suite de disfonctionnements constatés par les locataires des appartements récemment rénovés dans la Résidence "LE MONTIOUS", SOCOTEC avait été missionnée pour mesurer les débits des VMC des logements communaux. Un rapport nous avait été transmis. Au vu de ce dernier, il était noté que les débits d'extraction discordaient avec les débits d'extraction requis. La Société MBS, devant intervenir sur les appartements 3 et 4 pour remplacer le système d'extraction d'air, va également procéder aux réglages nécessaires des bouches d'aérations des VMC de tous les appartements.

Monsieur le Maire indique que les entreprises SPIE pour l'électricité, DPR pour le sol et PEREZ pour la menuiserie, seront relancées pour arriver à un parfait achèvement des travaux réalisés il y a maintenant 2 ans.

Monsieur le Maire informe ses collègues de la réactualisation des DPE sur les appartements de la Résidence "LE MONTIOUS". Cette prestation a été réalisée par la Société AB DIAG pour un montant de 324,00 € TTC suivant leur devis n°DE-24-15949.

Les logements 2 et 3 sont en performance énergétique et climatique D et les logements 1, 4 et 5 sont en performance énergétique et climatique E. Concernant les émissions de gaz à effet de serre, les 5 logements sont classés en B.

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'une réunion va être programmée pour la fin du mois de juillet avec les locataires de la résidence "Le Montious" pour présenter le projet d'aménagement des extérieurs. Le Conseil Municipal validera le projet lors d'un prochain conseil municipal.

... / ...

... / ...

Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'importance de réaliser un DPE pour les appartements de la Résidence "Saint Ouraille". En effet, au regard de la réglementation, les logements avaient été réalisés en 2012. Les DPE avaient été établis il y a plus de 10 ans. Monsieur le Maire présente un devis de la Société AB DIAG d'un montant de 319,50 € TTC pour réaliser cette prestation.

Monsieur le Maire propose d'en débattre.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- Prend acte des interventions à venir par les entreprises pour lever les disfonctionnements relevés dans les logements de la Résidence « LE MONTIOUS » ;
- Prend acte de la réactualisation des DPE sur les logements de la Résidence « Le Montious » ;
- Décide de réaliser les DPE sur les 3 logements de la Résidence « Saint Ouraille » ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer le devis n°DE-24-15948 d'un montant de 319,50 € TTC établi par la Société AB DIAG ;
- Mandate Monsieur le Maire à entreprendre toutes démarches et signer toutes pièces nécessaires à cette fin.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures  
Pour copie conforme*

Le Maire,

Alain MARSALLE



Sous-Préfecture
29 JUIL. 2024
65200 BAGNERES DE BIGORRE

DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE  
A COMPTER DU 29/07/2024



Alain MARSALLE

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BORDERES-LOURON**

**Séance du 3 Juillet 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 3 Juillet à 18 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MARSALLE Alain, Maire.

**Nombre de membres en exercice : 10**

**Nombre de membres présents : 9**

**Nombre de suffrages exprimés : 9**

**Convocation du 27 Juin 2024**

**Présents :** MM MARSALLE Alain, BOUVIER Jean-Luc, DE BENQUE Gilbert, GABORIEAU Benoit, BACARIA José, KUNTZ Romain, MME ROUSSELET Christiane, M DESCOUNENS Bernard, M GOURBEYRE Fabrice.

**Absente excusée :** MME JAIME Nathalie.

*Monsieur Benoit GABORIEAU a été nommé secrétaire de séance.*

**OBJET : Personnel communal – Secrétaire de mairie – Départ à la retraite**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal du départ à la retraite de la secrétaire de Mairie le 30 juin 2024.

En juin 2024, nous avions sollicité la contribution de la Communauté des Communes AURE LOURON pour le recrutement d'un agent pour le poste de secrétaire de Mairie de la Commune de Bordères-Louron / Ilhan à compter du 1er juillet 2024. A ce jour, il n'y a pas eu de candidat.

**Concomitamment, Monsieur le Maire avait été mandaté par l'assemblée sur la possibilité de supprimer le poste de secrétaire de Mairie. Il indique que conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial.**

Pour le cas de la Commune de Bordères-Louron / Ilhan, les motifs invoqués pour la suppression de l'emploi sont :

- **La réorganisation des services** suite au départ à la retraite de la secrétaire de Mairie qui était en poste depuis plus de 30 ans. Le poste à temps complet était conditionné avec une mise à disposition de 19 heures de secrétariat avec le SIVAL. Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2024, le SIVAL n'a pas souhaité renouveler cette convention. De ce fait, le poste de 35 heures ne relève plus que d'un poste à 15 heures.

... / ...

- **Les mesures d'économie budgétaire** : le poste de secrétaire de Mairie de catégorie A à temps complet ne peut pas être supporté financièrement par la Commune. Au vu des tâches de secrétariat de Mairie actuelles, 8 heures sont nécessaires.
- **Transformation d'un emploi** : la CCAL met à disposition des agents pour assurer les tâches de secrétaire de Mairie dans les petites collectivités.

Monsieur le Maire propose d'en débattre.

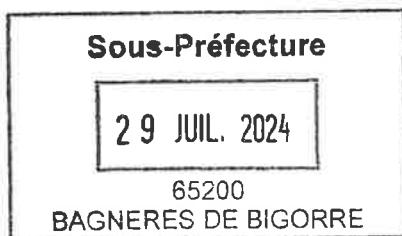
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- Décide de saisir le Comité Social Territorial pour la suppression du poste de Secrétaire de Mairie de Catégorie A sur la Commune de Bordères-Louron / Ilhan ;
- Décide de relancer la CCAL pour le recrutement d'un agent pour le poste de secrétaire de Mairie à hauteur de 8 heures par semaine ;
- Mandate Monsieur le Maire à entreprendre toutes démarches et signer toutes pièces nécessaires à cette fin.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures  
Pour copie conforme*

Le Maire,

Alain MARSALLE



DELIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE  
A L'IMMEDIATE DU 29/07/2024



The stamp is circular with a blue ink impression. It features a central figure, possibly a coat of arms or a similar emblem, surrounded by the text "Mairie de BORDÈRES-LOURON" and "65200". Below the stamp, there is a handwritten signature that appears to be "Alain MARSALLE".

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BORDERES-LOURON**

**Séance du 3 Juillet 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 3 Juillet à 18 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MARSALLE Alain, Maire.

**Nombre de membres en exercice : 10**

**Nombre de membres présents : 9**

**Nombre de suffrages exprimés : 9**

**Convocation du 27 Juin 2024**

**Présents :** MM MARSALLE Alain, BOUVIER Jean-Luc, DE BENQUE Gilbert, GABORIEAU Benoit, BACARIA José, KUNTZ Romain, MME ROUSSELET Christiane, M DESCOUENS Bernard, M GOURBEYRE Fabrice.

**Absente excusée :** MME JAIME Nathalie.

*Monsieur Benoit GABORIEAU a été nommé secrétaire de séance.*

**Objet : SECURITE ROUTIERE – VALIDATION DE L'ETUDE DE FAISABILITE POUR LA  
MISE EN SECURITE DE LA TRAVERSEE DU BOURG – RD 618 – COMMUNE DE  
BORDERES-LOURON / ILHAN**

Monsieur le Maire énonce aux membres du conseil municipal l'ensemble des travaux d'aménagements ponctuels de sécurité sur les différents quartiers du village (quartier Médas, la route de RIS, la Rue de la Barrère, Chemin de Plas, ...), en agglomération de la Commune de BORDERES-LOURON, ces dernières années.

Devant les doléances des administrés et des riverains de la RD 618, Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il avait été donné une priorité sur le lancement d'une opération pour la mise en sécurité de la traversée du bourg – RD 618.

Pour mener à bien cette opération, Monsieur le Maire souligne que la commune avait pris l'attache d'un bureau d'étude.

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération du 6 avril 2022 par laquelle il avait été décidé :

- de lancer la Mission d'étude de faisabilité pour la mise en sécurité de la traversée du bourg – RD 618 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis du 21 Mars 2022 présenté par PRIMA INGENIERIE SUD OUEST pour un montant de 5 395,00 € HT. La mission comprenait :
  - . Phase 1 – Recueil et analyse des données / Investigations de terrain,
  - . Phase 2 – Elaboration des solutions et réunions intermédiaires,
  - . Phase 3 – Mémoire technique, chiffrage, plans et réunion finale.

Monsieur le Maire informe l'assemblée des investigations réalisées par le bureau d'étude et présentées lors de différentes réunions de travail. Ainsi, lors du conseil municipal du 25 octobre 2022, il avait pu être présenté aux membres du conseil municipal un mémoire technique avec plans et l'élaboration de solutions chiffrées. L'assemblée avait reporter à un prochain conseil municipal ce point pour permettre d'affiner le mémoire technique et se positionner sur un projet.

1

**Sous-Préfecture**

29 JUIL. 2024

65200  
BAGNERES DE BIGORRE

De ce fait, le bureau d'étude nous a transmis un nouveau projet suivant les doléances des membres du conseil municipal et des riverains de la RD 618.

**Lors du Conseil Municipal du 6 Mars 2023, l'assemblée avait validé le dernier projet établi par le bureau d'étude PRIMA pour la mise en sécurité de la traversée du bourg – RD 618 et autorisé Monsieur le Maire à saisir les services des routes de l'ETAT et du Conseil Départemental 65 afin d'organiser une réunion en Mairie de Bordères-Louron où le bureau d'étude PRIMA présentera le projet arrêté par la commune et ainsi le finaliser.**

Une réunion s'est tenue le 27 avril 2023 en Mairie de Bordères-Louron en présence du bureau d'étude PRIMA, des services des routes du Département et des administrés de la Commune.

Au vu de la présentation de l'étude de faisabilité pour la sécurité de la traversée du bourg – RD 618, il a été décidé de revoir l'approche du programme établi par le bureau d'étude PRIMA.

Lors du conseil Municipal du 12 juillet 2023, l'assemblée avait décidé de lancer la Nouvelle Mission d'étude de faisabilité pour la mise en sécurité de la traversée du bourg – RD 618 et avait autorisé Monsieur le Maire à signer le devis du 11 Juillet 2023 présenté par PRIMA INGENIERIE SUD OUEST pour un montant de 5 475,00 € HT.

Les objectifs de cette phase étaient de valider une ESQUISSE qui servira de base de travail pour l'AVP. En effet, la précédente mission d'étude avait abouti sur deux versions d'ESQUISSE qui avaient soulevé plusieurs interrogations : les inconvénients de l'une mettaient en exergue les qualités de l'autre.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la nouvelle esquisse qui servira de base de travail pour l'AVP. Elle est issue de nombreuses réunions de travail et des conclusions qui en ont découlé : philosophie du projet, vision du MOE, validation de la MOA et des riverains.

La configuration proposée en **ESQ solution 2** est validée, à savoir la solution avec virage sans terre-plein.

Les études AVP et suivantes intégreront des ajustements tels que :

- Signalétique diverses (panneaux zone 30, radar pédagogique, ellipse 30)
- Mise en exergue des carrefours par BBSG grenailé (à discuter par la suite avec le CD65)
- Mise au point des régimes de priorité sur voiries perpendiculaires
- Déplacement du passage piéton sous arrêt de bus vers le carrefour, pour éviter tout risque d'accident
- Recherche de places de stationnements supplémentaires sur « parking architecte »
- Travail sur la géométrie des bandes végétales
- Ajustement de la position des murets pierre au droit du parking de l'épicerie pour favoriser des arrêts minutes informels

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la décision de mettre en place 2 radars préventifs de vitesse solaire avec panneau photovoltaïque qui seront positionnés aux extrémités de l'esquisse de cette étude de faisabilité. En effet, ils auront pour objectif d'inciter à faire ralentir les véhicules avec des messages brefs (danger, ralentir, vitesse) pour respecter la vitesse autorisée dans l'agglomération.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement et de sécurisation de la traversée de village – RD 618 présentée par PRIMA INGENIERIE SUD OUEST pour un montant de 27 937,50 € HT sur une enveloppe prévisionnelle des travaux de 400 000,00 € HT. La mission comprendrait :

- . AVP – 4 889,06 € HT,
- . PRO – 3 212,81 € HT,
- . ACT – 5 056,69 € HT,
- . VISA – 2 123,25 € HT,
- . DET – 11 258,81 € HT,
- . AOR – 1 396,88 € HT.

Monsieur le Maire ajoute, avant d'inviter les conseillers à bien vouloir en débattre, que cette opération est d'intérêt général et les travaux à venir seront urgents à réaliser.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- De valider la nouvelle ESQUISSE issue de la Mission d'étude de faisabilité pour la mise en sécurité de la traversée du bourg – RD 618 ;
- De solliciter le service des routes du Conseil Départemental des Hautes Pyrénées pour instruction et avis technique sur l'esquisse présentée pour permettre à la commune de lancer dans le courant du mois de septembre 2024 la mission de maîtrise d'œuvre AVP et PRO ;
- De solliciter le service de la sécurité routière de l'ETAT pour instruction et avis technique sur l'esquisse présentée pour pouvoir lancer dans le courant du mois de septembre 2024 la mission de maîtrise d'œuvre AVP et PRO ;
- De mandater Monsieur le Maire pour entreprendre toutes démarches et signer toutes pièces nécessaires au bon aboutissement de la présente délibération.

DELIBERATION  
A COMPTER DU 25/07/2024  
RENDEZ VOUS  
PIÈCES NÉCESSAIRES



Alain MARSALLE

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures  
Pour copie conforme

Le Maire,

Alain MARSALLE



Sous-Prefecture
29 JUIL. 2024
65200 BAGNERES DE BIGORRE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BORDERES-LOURON

Séance du 3 Juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 3 Juillet à 18 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MARSALLE Alain, Maire.

Nombre de membres en exercice : 10

Nombre de membres présents : 9

Nombre de suffrages exprimés : 9

Convocation du 27 Juin 2024

**Présents :** MM MARSALLE Alain, BOUVIER Jean-Luc, DE BENQUE Gilbert, GABORIEAU Benoit, BACARIA José, KUNTZ Romain, MME ROUSSELET Christiane, M DESCOUENS Bernard, M GOURBEYRE Fabrice.

**Absente excusée :** MME JAIME Nathalie.

*Monsieur Benoit GABORIEAU a été nommé secrétaire de séance.*

**OBJET : Réfection pluviale du chemin de PLAS**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'à la suite des disfonctionnements constatés sur le réseau pluvial d'une section du chemin de PLAS, il avait été réalisé une consultation d'entreprises pour trouver une solution.

Les entreprises PIERRE & BOIS et SOCIETE NOUVELLE ROUGE SEGUELA ont fait 2 propositions. Il s'agit d'un terrassement pour reprofilier le chemin et de réaliser cette portion de voirie en béton. Le coût de l'opération s'élèverait à 9 920,00 € HT pour l'entreprise PIERRE & BOIS et à 9 525,00 € HT pour la SOCIETE NOUVELLE ROUGE SEGUELA.

Monsieur le Maire propose d'en débattre.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- DELIBÉRATION  
A COMPTER DU 23/07/2024 RENDUE EXÉCUTIVE*
- Décide de lancer l'opération de réfection du réseau pluvial sur une section du chemin de PLAS ;
  - Autorise Monsieur le Maire à signer le devis de la SOCIETE NOUVELLE ROUGE SEGUELA n°5138 d'un montant de 9 525,00 € HT ;
  - Demande à Monsieur le Maire de faire chiffrer par la Société Nouvelle ROUGE SEGUELA le ré-empierrement d'une autre section du chemin de PLAS ;
  - Mandate Monsieur le Maire à entreprendre toutes démarches et signer toutes pièces nécessaires à cette fin.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures  
Pour copie conforme*

Le Maire,

Alain MARSALLE



Sous-Préfecture

29 JUIL. 2024

65200  
BAGNERES DE BIGORRE

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BORDERES-LOURON**

Séance du 3 Juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 3 Juillet à 18 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MARSALLE Alain, Maire.

**Nombre de membres en exercice : 10**  
**Nombre de membres présents : 9**  
**Nombre de suffrages exprimés : 9**

Convocation du 27 Juin 2024

**Présents :** MM MARSALLE Alain, BOUVIER Jean-Luc, DE BENQUE Gilbert, GABORIEAU Benoit, BACARIA José, KUNTZ Romain, MME ROUSSELET Christiane, M DESCOUENS Bernard, M GOURBEYRE Fabrice.

**Absente excusée :** MME JAIME Nathalie.

*Monsieur Benoît GABORIEAU a été nommé secrétaire de séance.*

**OBJET : Eglise de Bordères-Louron – Travaux – Vandalisme – Vêtements liturgiques**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal des investigations réalisées sur l'église de Bordères-Louron.

Suite à l'inventaire du mobilier religieux situé dans l'église de Bordères-Louron, il s'avère nécessaire de protéger les vêtements liturgiques. Pour cela, Madame ROUSSELET Christiane, 2ème adjointe, a demandé un devis à Monsieur Eric PARREIN pour la mise en place d'une armoire penderie dans la sacristie. Le montant du devis s'élève à 1.136,80 Euros.

Monsieur Thibaut DE ROUVRAY, Chargé de mission Inventaire au CD65, propose ses services pour rédiger un document de présentation au public des vêtements liturgiques. Cette exposition pourrait être mise en place autour du retable pour les ouvertures de l'église en période estivale le dimanche matin.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal d'une importante fuite sur la toiture de l'église (entrée droite de l'édifice). La société PIERRE & BOIS ont réparé cette fuite. Ils nous ont indiqué que les ardoises avaient été explosées en masse sur 4 secteurs du toit. Ils ont proposés la projection de boulles de pétanques ou autres objets.

*DELIBERATION A COMPTER DU 28/07/2024 EXECUTIVE*  
Nous avons fait une déclaration de dégâts à l'assurance ALLIANZ qui couvrent les sinistres de la Commune. En second lieu, Monsieur le Maire indique devoir porter plainte.

Monsieur le Maire propose d'en débattre.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- Décide de réaliser une armoire penderie et de valider le devis de Monsieur Eric PARREIN pour un montant de 1 136,80 € TTC ;
- Valide le projet d'exposition de vêtements liturgiques durant la période estivale dans l'église de Bordères-Louron ;
- Prend acte du sinistre survenu sur le toit de l'église et qui a causé une importante infiltration d'eau de pluie dans l'église ;
- Mandate Monsieur le Maire à entreprendre toutes démarches et signer toutes pièces nécessaires à cette fin.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures  
Pour copie conforme*

Le Maire, Alain MARSALLE

**Sous-Préfecture**

29 JUIL. 2024

65200  
BAGNERES DE BIGORRE